



Un journaliste de FTV menacé de sanction... Pour avoir dit la vérité : « Zemmour est interdit d'antenne »

Comment traiter à l'antenne, dans les éditions d'information, l'arrivée surprise d'Éric Zemmour dans la pré-campagne électorale ?

Cette question pourtant très simple est en train de devenir la question qui fâche à France Télévisions.

Dernier rebondissement en date : la menace de sanction qui pèse sur un éditorialiste politique de France Info.

Notre confrère a été convoqué par sa hiérarchie la semaine dernière dans le cadre d'un « *entretien disciplinaire* ».

Que lui reproche la direction ? Tout simplement d'avoir laissé échapper en plateau – dans le vif d'un débat, et alors qu'il faisait son travail d'intervieweur – un secret de Polichinelle : Éric Zemmour est interdit d'antenne dans toutes les sessions d'info de France Télévisions. « *Éric Zemmour n'a pas le droit de venir ici* », a indiqué notre confrère face à son interlocuteur.

Cette petite phrase n'est pas passée inaperçue et a rapidement enflammé les réseaux sociaux. Plusieurs grands titres de la presse nationale (Le Figaro, le Point...) y ont également consacré des articles.

Quoi qu'on puisse penser des analyses, des déclarations et des écrits du polémiste, sa percée dans les sondages constitue incontestablement l'un des événements de cette rentrée automnale.

Que l'on s'en félicite ou que l'on s'en désolle, le fait qu'une personnalité aux positions si clivantes, n'ayant le soutien d'aucun parti, n'ayant pas encore fait acte de candidature... se retrouve en quelques semaines dans le groupe très restreint des candidats susceptibles de se retrouver au second tour de l'élection présidentielle est sans précédent dans l'histoire de la Ve République.

Éric Zemmour compte désormais parmi les personnalités politiques de premier plan.

La décision unilatérale de la direction de l'information de lui barrer l'entrée des plateaux contrevient manifestement au principe de neutralité qui est l'une des règles fondamentales du service public de l'audiovisuel.

Très vite, d'ailleurs, les démentis sont tombés en cascade pour essayer de réparer la « gaffe » commise en direct.

Dans un tweet au raisonnement quelque peu alambiqué, le directeur de l'information Laurent Guimier a réfuté toute interdiction d'antenne, assurant qu'Éric Zemmour serait invité ... dès qu'il serait « *candidat à l'élection présidentielle* » !



Ces assurances du directeur de l'Information ressemblent à s'y méprendre à un rafistolage de dernière minute.

Il est évident que si Eric Zemmour annonce sa candidature, *France Télévisions* sera dans l'obligation de lui donner la parole en vertu des règles édictées par le CSA.

La mise au point de Laurent Guimier est d'autant moins recevable que nombre de personnalités politiques - grandes et petites pointures- sont chaque jour invitées dans les sessions d'informations sans être pour autant candidats à l'élection présidentielle !

Pourquoi Eric Zemmour *bénéficie-t-il* alors d'un statut aussi strict de *persona non grata* dans l'attente d'une éventuelle déclaration officielle de candidature ?

Dans les couloirs de la rédaction, cette interdiction d'antenne n'était un secret pour personne.

Plus d'un rédacteur-en-chef l'a confirmé de vive voix.

Est-il, dans ces conditions, acceptable qu'un journaliste réputé soit sanctionné pour avoir simplement révélé le pot-aux-roses et mis sur la place publique un choix éditorial que la direction ne veut pas assumer ?

Le syndicat Force Ouvrière apporte son soutien à ce confrère qui fait l'objet d'une procédure disciplinaire injuste et dénonce par avance toute sanction dont il pourrait faire l'objet.

« Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté » (Guy Béart)

Paris, le 25 octobre 2021